

Pour toutes ces démarches, munissez-vous :

de votre carte vitale ou
d'une attestation CPAM, CMU, AME



et d'une pièce d'identité
(carte d'identité, passeport,
carte ou titre de séjour...)



COORDONNÉES

COORDINATRICE DES ASSISTANTES SOCIALES :

Vanessa PAGNIER

Site d'Aincourt

ASSISTANTES SOCIALES :

Jeanne HERCOUET

01.34.79.43.71 - jeanne.hercouet@ght-novo.fr

Marie-Pascale JULLIOT

01.34.79.44.32 - marie-pascale.julliot@ght-novo.fr

Isabelle MOURAGNON

01.34.79.44.31 - isabelle.mouragnon@ght-novo.fr

Vanessa PAGNIER

01.84.12.20.53 - vanessa.pagnier@ght-novo.fr

SECRÉTARIAT SOCIAL

01.34.79.44.34

Télécopie : 01.34.79.44.97

Site de Magny-en-Vexin

ASSISTANTE SOCIALE :

Magali CHARBONNEL

Tél : 01.34.79.44.21 - Fax : 01.34.79.44.78

magali.charbonnel@ght-novo.fr

SECRÉTARIAT SOCIAL

Tél. 01.34.67.55.02 - Fax : 01.34.67.56.45

peggy.caldas@ght-novo.fr

Site de Marines

ASSISTANTE SOCIALE

Béatrice DERCHAIN

01.34.67.55.14 - beatrice.derchain@ght-novo.fr

SECRÉTARIAT SOCIAL

Tél. 01.34.67.55.02 - Fax : 01.34.67.56.45

peggy.caldas@ght-novo.fr



Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin

Adresse postale : BP 50039 - 95420 Magny-en-Vexin

Tél. : 01 34 79 44 44 - www.ghi-vexin.fr

Site d'Aincourt : Parc de la Buaille - 95510 Aincourt

Site de Magny : 38, rue Carnot - 95420 Magny-en-Vexin

Site de Marines : 12 boulevard Gambetta - 95640 Marines

Groupement Hospitalier de Territoire Nord Ouest Vexin Val-d'Oise



Dans le cadre de votre hospitalisation

LE SERVICE SOCIAL HOSPITALIER

assure accueil, écoute, information,
conseil, évaluation, orientation.



« La santé c'est un état de bien être
physique, mental et social » (OMS)

LES ASSISTANTES SOCIALES DE L'HÔPITAL

- Elles contribuent à la prise en charge psycho-médico-sociale des malades.
- Présentes dans chaque service de soins, elles vous informent de vos droits, vous aident dans vos démarches administratives et vous orientent en fonction de vos besoins.

Elles peuvent intervenir à tout moment dans votre parcours de soins à la demande :

- ▶ *De vous-même ou de votre entourage*
- ▶ *De l'équipe pluridisciplinaire*
- ▶ *Des services sociaux municipaux et départementaux*
- ▶ *Des partenaires extérieurs*

Les assistantes sociales travaillent avec vous à la mise en place d'un projet individualisé en collaboration avec les équipes pluridisciplinaires.

Elles assurent la coordination des différents services de l'hôpital et garantissent le lien avec les institutions extérieures afin de vous permettre :

- ▶ *L'accès aux soins*
- ▶ *L'accès aux droits*
- ▶ *L'aide à la vie quotidienne*
- ▶ *L'organisation de la sortie*

L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS

- Aide à la recherche d'une couverture sociale : CMU, CMU complémentaire, AME.

L'ACCÈS AUX DROITS

- Aide à la constitution ou à la régularisation des dossiers administratifs : Assurance maladie, mutuelle, handicap, reclassement professionnel, aide sociale, chômage, vieillesse, prestations familiales, titre de séjour pour soins, aides juridiques, décès...
- Protection des personnes mineures ou majeures vulnérables.

AIDE À LA VIE QUOTIDIENNE

- Accompagnement du projet de réinsertion sociale et professionnelle.
- Aménagement du logement
- Difficultés matérielles
- Difficultés familiales

ORGANISATION DE LA SORTIE

- Information, accompagnement, coordination en vue d'un retour à domicile ou d'une orientation en service de soins de suite et de réadaptation (SSR), en structure médico-sociale (MAS, EHPAD, etc.).
- Organisation des aides à domicile : aide ménagère, auxiliaire de vie, portage de repas à domicile, télé-alarme, etc.
- Aide à la décision et aux démarches à l'entrée en institution : maison de retraite, établissement spécialisé...